

SSIAP 3 initial : Chef de service incendie

Une formation pratique pour évoluer professionnellement

Inter
4650€ HT
 Par personne

Intra
Sur devis
 Nous contacter

Les modalités de formation continue

Public :	Professionnel de la sécurité titulaire d'un SSIAP 2
Durée :	224 heures, 32 jours
Lieu :	Interfor - Amiens
Prochaines sessions :	Nous contacter - Réponse sous 48h

Objectifs

- Objectif 1** Être formé afin d'exercer le métier de chef de service incendie
- Objectif 2** Manager et encadrer le personnel affecté au site
- Objectif 3** Mettre en application les obligations réglementaires en matière d'accessibilité aux handicapés dans les établissements recevant du public
- Objectif 4** Gérer le personnel et les moyens du service.
- Objectif 5** Gérer le budget du service

Programme

Première partie : le feu et ses conséquences.

3 séquences : Feu, comportement et mise en œuvre des moyens d'extinction

Deuxième partie : la sécurité incendie et les bâtiments.

3 séquences : matériaux de construction, études de plans, outils d'analyse.

Troisième partie : la réglementation incendie.

6 séquences : organisation générale de la réglementation, classement des bâtiments, disposition constructives et techniques, moyens de secours, visites, accès personnes handicapées.

Quatrième partie : gestion des risques.

3 séquences : analyse des risques, réalisation des travaux de sécurité, documents administratifs.

Cinquième partie : conseils au chef d'établissement.

2 séquences : information de la hiérarchie, veille.

Sixième partie : correspondant des commissions de sécurité.

à compléter



Modalités et pré-requis de la formation

1 Certification de la formation

Diplôme reconnu d'état par le ministère de l'intérieur. Certification inscrite au répertoire spécifique.

2 Prérequis et validation des prérequis

Respect des dispositions de l'article 6 §1 et de l'annexe I (Chapitre 3) de arrêté du 02 mai 2005 modifié dont :Diplôme de niveau 4 minimum (NB : ou validation des acquis de l'expérience),
ou
SSIAP 2, ERP 2 ou IGH 2 avec 3 ans d'expérience dans la fonction.Brevet de secourisme datant de moins de 2 ans.
Habilitation électrique nécessaire sur les sites d'exercice de l'emploi conformément aux conditions d'exercice stipulées à l'article 3 et en annexe I (Chapitre 3) de l'arrêté du 02/05/2005 modifié.

3 Moyens pédagogiques

- Une salle de formation dédiée et équipée.
- Un poste de contrôle et de sécurité équipé.
- Un livret pédagogique SSIAP sera remis à chacun des participants

4 Délai d'accès

- Sous réserve de place disponible sur la session et avec un dossier complet, l'entrée en formation peut se faire sous 48h.
- **Attention**, via le CPF des délais incompressibles sont appliqués, l'administration du dossier étant gérée par la plateforme Mon compte formation.

5 Modalités d'évaluation de la formation

EPREUVE**Epreuve écrite 1** : QCM de 40 questions portant sur l'ensemble du programme (40 min),

Epreuve écrite 2 : Rédaction d'une notice technique de sécurité, à partir de plans portant sur un groupement d'établissement non isolés de 1ère ou de 2ème catégorie (2h30)

Epreuve orale devant le jury (15 min/stagiaire)

Quels métiers après cette formation?

- Chef de Service Incendie (CSI)

Quelle spécialisation choisir après cette formation?

- Recyclage SSIAP 3
- Remise à niveau SSIAP 3
- SSIAP 3 Module Complémentaire DUT HSE - Option protection des populations - Sécurité civile

Comment financer ma formation?

Pour connaître les modalités de financement disponibles pour cette formation, nous vous invitons à contacter l'équipe)

Date de dernière à jour : 28/03/2024

